



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 1^{er} mars 2021** en vidéoconférence en vertu de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part aux discussions, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance se tiendra donc en vidéoconférence et sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité à compter du mardi 2 mars 2021.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et secrétaire-trésorière :	Heidi Lafrance
Inspecteur municipal :	Stacy Gagné

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 19 h s'est tenue une consultation publique concernant le point suivant :

11.3. Usage conditionnel – lot 3 318 314 Dépôt de matériel

Le procès-verbal de cette séance fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-21

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

7. Administration

7.1. Résolution pour le projet Optimisation Processus Administratif

7.2. Résolution pour la signature d'une servitude sur le lot 5 441 318 en faveur d'Énergir, S.E.C.

7.3. Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

8. Finances

8.1. Comptes fournisseurs pour février 2021

8.2. Demande de financement de l'école secondaire Mont Saint-Sacrement pour le réseau des pistes et sentiers

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2021

9.2. Priorités d'action en matière de service policier

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics

10.2. Appel d'offres public pour la vidange des installations septiques

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour février 2021

11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

11.3. Usage conditionnel – lot 3 318 314

11.4. Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2021

11.5. Demande au Département de la Défense nationale et à l'école Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-03-21

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 1^{er} février 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

En vertu de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence. En conséquence, les citoyennes et citoyens ont été invités à poser leurs questions par courriel avant la présente séance.

Deux questions et commentaires ont été reçus et adressés aux élus.

Les questions à la suite de la séance peuvent être envoyées par courriel au admin@munsgdv.ca jusqu'au jeudi 4 mars 16h30.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation –Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 :

Pour souligner la *Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19* le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, invite les Municipalités à faire la mise en berne du drapeau du Québec le jeudi 11 mars 2021.

Conférence de presse et communiqué de presse du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral concernant l'Internet haute vitesse via la fibre optique :

Le 22 février 2021, les gouvernements provincial et fédéral annonçaient en conférence de presse que grâce à un investissement combiné de près de 365 000\$ des deux paliers de gouvernement et de Bell, 326 foyers de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier sont désormais branchés à l'Internet haute vitesse via la fibre optique. Les résidences bénéficiant de ce service se trouvent en bordure du boulevard Valcartier et des rues en périphéries.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

7. ADMINISTRATION

03-03-21

7.1 Résolution pour le projet Optimisation Processus Administratif

ATTENDU QUE l'optimisation des processus administratifs fait partie des projets en immobilisations pour 2021 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à MI-Consultants afin d'optimiser les processus administratifs par la mise en place d'un processus de gestion linéaire et efficace pour la gestion électronique des documents. Ceci inclut l'achat de logiciels et la formation individuelle. Le coût de ce projet est estimé à 17 200 \$ plus les taxes applicables.

04-03-21

7.2 Résolution pour la signature d'une servitude sur le lot 5 441 318 en faveur d'Énergir, S.E.C.

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis les lots 5 441 318 et 5 441 321 du ministère des Transports du Québec le 14 août 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à établir une servitude pour une conduite de gaz en faveur d'Énergir, S.E.C. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire M. Brent Montgomery et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Lafrance, à représenter la Municipalité pour la signature de tout document pertinent à une servitude en faveur d'Énergir, S.E.C. sur une partie du lot 5 441 318 appartenant à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ;

QUE cette partie du lot 5 441 318 ne soit plus affectée à l'utilité publique.

7.3 Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les membres du conseil déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Nom	Titre	Date de la déclaration
Brent Montgomery	Maire	28 octobre 2020
Shelley MacDougall	Conseillère no 1	25 novembre 2020
Raymond Bureau	Conseiller no 2	22 décembre 2020
Maureen Bédard	Conseiller no 3	4 novembre 2020
Thomas Lavallee	Conseiller no 4	30 octobre 2020
Dorothy Noël	Conseillère no 5	15 décembre 2020
David Hogan	Conseillère no 6	26 octobre 2020

Les documents ont été reçus par la directrice générale et secrétaire-trésorière et acheminés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8. FINANCES

05-03-21

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de février 2021

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de février 2021;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2021 totalisant la somme de 133 102,89 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

06-03-21

8.2 Demande de financement de l'École secondaire Mont-Saint-Sacrement pour le réseau des pistes et sentiers

ATTENDU QUE la propriété de la corporation de l'École secondaire Mont-Saint-Sacrement (ESMSS) donne accès à plus de 15 kilomètres de sentiers pédestres aux citoyennes et citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ESMSS demande à la Municipalité d'obtenir l'appui financier nécessaire pour la phase finale de signalisation sur l'ensemble de son réseau de sentiers;

ATTENDU QUE la Municipalité désire promouvoir l'activité physique et le plein air sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une aide financière de 5 350 \$ à l'École secondaire Mont-Saint-Sacrement pour financer la phase finale de signalisation de l'ensemble de son réseau de sentiers pour l'achat et l'installation de poteaux et de panneaux.

En conséquence, l'ESMSS s'engage à installer une plaque à l'entrée des sentiers et à l'auberge du Mont pour souligner l'implication de la Municipalité et inviter les citoyennes et citoyens à utiliser les sentiers tout en les informant des modalités et des consignes.

Les travaux devraient être finalisés à l'automne 2021.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2021

Un total de 13 appels a été reçu pendant le mois de février 2021 :

7	Médical
2	Accident
1	Alarme incendie
1	Fausse alarme
2	Divers
0	Travaux publics – urgence

9.2 Priorités d'action en matière de service policier

Annuellement, le comité de sécurité publique de la MRC de La Jacques-Cartier identifie des priorités d'action en matière de service policier en lien avec les préoccupations des citoyens dans leur milieu de vie. Voici les priorités d'actions pour l'année 2021 que le conseil municipal souhaite identifier pour le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes « Club Ados », en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires;
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse, aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire et aux personnes pratiquant le « ski-roulettes » surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier;
3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec avec les citoyens et leurs représentants.
5. Renforcer l'application des règlements concernant le stationnement sur les chemins publics, particulièrement pendant la saison hivernale.
6. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
7. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablères et propriétés privées).
8. Surveillance accrue sur la bonne conduite des cyclistes sur les voies publiques.
9. Assurer une surveillance aux différents accès à la rivière Jacques-Cartier pour s'assurer que les règlements municipaux sont respectés par les usagers.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

10.2 Appel d'offres public pour la vidange des installations septiques

ATTENDU QUE la Municipalité, pour l'année 2021, désire maintenir son service garantissant l'entretien des fosses septiques à des intervalles réguliers, soit tous les 2 ans pour les résidences et à tous les 4 ans pour les chalets, afin de prévenir la pollution des sols et des eaux sur son territoire;

ATTENDU QUE le service sera financé par la taxe foncière générale imposée pour l'année 2021;

ATTENDU QU'en 2021, la Municipalité désire procéder à la vidange des installations septiques à l'automne au lieu de pendant les mois d'été afin d'éviter différentes nuisances, de diminuer l'impact sur la circulation et d'assurer un suivi efficace;

ATTENDU QUE le contrat en cours avec Sani-Charlevoix prend fin le 31 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE prolonger le contrat en cours avec Sani-Charlevoix du 1^{er} juin au 31 août 2021 en ce qui a trait à l'option 2 : option particulière pour les propriétaires ayant besoin de plus d'une vidange sélective aux 2 ans, incluant les urgences au prix unitaire de 255,00 \$ plus taxes payable par le citoyen qui en fait la demande;

DE procéder à un appel d'offres public pour la vidange des fosses septiques résidentielles et/ou de rétention ayant une capacité égale ou inférieure à 4,8 m³ et qui sont à des endroits accessibles par le véhicule de l'entrepreneur du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023.

Les systèmes septiques du Village Vacances Valcartier et de l'école secondaire Mont Saint-Sacrement sont exclus de ce service ainsi que ceux qui se situent sur le territoire de la Zec Batisca-Nelson.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2021

Un total de 6 permis a été délivré pour le mois de février 2021 :

1	Agrandissement résidentiel
1	Rénovation
2	Bâtiment complémentaire
2	Piscine

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

11.3 Usage conditionnel – lot 3 318 314

Une consultation publique concernant une demande d'usage conditionnel avec conditions a précédé la séance du conseil régulière à 19 h. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, a présenté la demande.

Étaient présents :

Le Maire et les six conseillers municipaux;

M. Stacy Gagné explique le contexte et la nature de la demande d'usage conditionnel de M. Yves Bergeron (Procurator de monsieur Herbert Hugh Wolff). La demande vise à permettre l'entreposage de matériel sans bâtiment principal en zone Mx-5.

Après la présentation du projet, aucune question n'a été soulevée concernant l'application des conditions.

Les membres du conseil ont examiné la requête et par conséquent, la résolution suivante fut adoptée :

ATTENDU QUE le lot est d'une superficie de 377 899,3 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la partie du lot utilisé est de 54 259 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le lot est en zone Mx-5 et que les usages commerciaux sont autorisés ;

ATTENDU QUE le lot à l'ouest est la base militaire ;

ATTENDU QUE le lot au sud est le 2291, boulevard Valcartier ;

ATTENDU QUE le lot au nord est Vallée Jeunesse et l'école Joli-Bois ;

ATTENDU QUE le lot à l'est est Fabrique de St-Gabriel ;

ATTENDU QU'un usage conditionnel de coupe de bois de chauffage a été autorisé dans la même zone que le futur dépôt de matériel et que celui-ci est encore utilisé ;

ATTENDU QUE le lot est entouré d'une zone tampon ;

ATTENDU QUE le commerce n'est pas visible de la rue ;

ATTENDU QU'aucune vente en vrac ne sera faite au citoyen et que cela sera uniquement utilisé par le demandeur ;

ATTENDU QUE l'usage entraîne l'utilisation d'une pelle mécanique, d'un broyeur de béton accroché sur la pelle mécanique ainsi qu'un tamiseur ;

ATTENDU QU'il y a déjà comme équipement sur le terrain une scieuse et une fendeuse pour l'usage de coupe de bois ;

ATTENDU QUE les heures d'opérations respecteront les règlements municipaux ;

ATTENDU QUE considérant le but et la portée de la réglementation sur les usages conditionnels, les membres du CCU recommandent les conditions suivantes au conseil municipal :

Les conditions pour le projet :

1. La matière entreposée devra se trouver à une distance minimale de 50 mètres [164,04 pi] de toute ligne de lot ;
2. Une membrane de protection sous et sur la matière entreposée est exigée ;
3. Aucun produit dangereux ne devra être récupéré sur ce lot ;
4. L'entrée devra être aménagée de manière à faire circuler deux véhicules côte à côte ;
5. Tout infrastructure ou dépôt ne devra être visible de la rue en tout temps ;
6. L'usage devra être exercé à un minimum de 275 mètres [902 pi] du boulevard Valcartier ;
7. Une barrière devra être installée et fermée en tout temps lorsqu'il n'y a personne pour s'occuper de l'usage ;
8. Les matériaux entreposés au sol autorisé sont la terre de remblais, du sable, du $\frac{3}{4}$, du 0-3/4, du 0-2 $\frac{1}{2}$ pour un maximum de 5 000 tonnes [environs 350 voyages de type 10 roues] au total ;
9. Le ramassage et le stockage de branches ainsi que de souches sont autorisés, mais devront être départis de manière écologique ;
10. Les branches et les souches ne pourront être brûlées ;
11. La portion utilisée commercialement dépôt de matériel ne peut pas dépasser 54 259 m², soit la portion de l'ancienne sablière ;
12. Si des plaintes sont déposées à l'égard de l'usage « *dépôt de matériel [tamiseur et concasseur]* » le projet doit être révisé par le conseil ;
13. Une procuration de M. Hugh Herbert Wolff, propriétaire du lot 3 318 314, doit être remplie afin d'autoriser, M. Yves Bergeron, à faire la demande d'usage conditionnel sur ce lot ;
14. L'usage peut se faire à l'année ;
15. L'écran visuel situé autour du lot doit être maintenu en tout temps ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter l'usage conditionnel pour le lot 3 318 314 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, selon les recommandations des conditions au conseil municipal par les membres du CCU.

09-03-21

11.4 Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2021 (2^e année)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a publié un appel d'offres public le 16 octobre 2019 pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2020 avec option de renouvellement pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la soumission de Conseillers Forestiers Roy inc. était la plus basse et conforme aux dispositions du devis utilisé pour l'appel d'offres;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à Conseillers Forestiers Roy pour le prix et la somme de 96 530 \$ plus les taxes applicables. L'option de renouveler le contrat pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 a été retenue, mais le contrat doit toutefois être renouvelé annuellement et les coûts seront ajustés en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région du Québec établi par Statistiques Canada au 31 octobre de chaque année.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE renouveler le contrat pour l'année 2021 avec la firme Conseillers Forestiers Roy inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs, et ce, pour le prix et la somme de 96 578,27 \$ plus les taxes applicables.

Toutefois, après discussion en caucus, les élus sont d'avis qu'il est opportun d'évaluer la continuité de ce traitement pour les prochaines années. Les élus se pencheront sur la question au cours de 2021-2022.

À noter qu'une portion de la propriété de la Défense nationale est aussi traitée et que les coûts pour couvrir cette surface ont été établis à environ 20 000 \$, et ceci conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de BFC Valcartier pour effectuer le traitement biologique pour 2021.

10-03-21

11.5 Demande au Département de la Défense nationale et à l'école Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre le traitement biologique des insectes piqueurs au printemps et en été 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demander au Conseil d'administration de l'École Mont St-Sacrement de maintenir l'entente convenue en 2001, et ce, aux mêmes clauses et conditions qu'indiqué dans la résolution 2001052205 adoptée par le Conseil d'administration du Mont St-Sacrement le 22 mai 2001.

DE communiquer avec la Base des forces canadiennes Valcartier afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour traiter une partie de la propriété de BFC Valcartier, et ce, aux mêmes clauses et conditions que convenu en 2001.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge
Semaine de relâche :

Des boîtes à emporter avec des activités sont disponibles à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture. Surfaces de glace seront ouvertes dépendamment de la température et sentier pédestres ouverts.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 17 février 2021.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 17 mars 2021 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 00.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.